

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 16 NOVEMBRE 2023

**Présents :** Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Marie-Aude PFEIFFER, Nicolas DUPIN, Nathalie VINOLO, Morgan BRUNEL, conseillers municipaux.

**Absents(es) excusés(es) :** Olivier FONTVIEILLE, Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE

**Absents(es) représentés(es) :** Patrick PELLEGRINI représenté par Sabine ROUVIERE

M. Jérôme VEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

### **Ordre du jour**

#### **ADHESION DE LA COMMUNE DE CASTILLON DU GARD A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'UZES**

Par une délibération datant du 17 octobre 2023, le conseil municipal de Castillon du Gard a demandé son retrait de la communauté de communes du Pont du Gard et demandé son adhésion à la communauté de communes Pays d'Uzès selon la procédure dérogatoire ;

Par une délibération datant du 24 octobre 2023, le conseil communautaire du Pays d'Uzès a accepté l'adhésion de Castillon du Gard à la communauté de communes Pays d'Uzès selon la procédure dérogatoire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'adhésion de Castillon du Gard à la CCPU au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et autorise le maire à signer tout document utile à la poursuite de ce dossier.

#### **DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le comptable public a demandé à la commune de régulariser les sommes amortissables liées aux dépenses inscrites au compte 281532, réseaux assainissement, concernant le mandat 143/2021.

Cette somme peut être amortie en une seule fois ou sur 15 ans.

Il y a lieu d'indiquer les crédits suffisants aux comptes 6811, 281532 et 739211 suivant le tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF 6811 Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles		1650.00 €
<b>CHAP. 042 Opération d'ordre entre sections</b>		<b>1650.00 €</b>
DF 023 Virement à la section d'investissement	1650.00 €	
RF 021 Virement de la section de fonctionnement	1650.00 €	
RI 281532 Réseaux d'assainissement		1650.00 €
<b>CHAP. 28 Amortissements</b>		<b>1650.00 €</b>
DF 739211 Attribution de compensation		568.00 €
<b>CHAP. 014 Attributions de compensation</b>		<b>568.00 €</b>
DF 6262 Frais de télécommunications	568.00 €	
<b>CHAP. 011 Charges à caractère général</b>	<b>568.00 €</b>	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte la décision modificative n°1.

## **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL**

En date du 14 septembre 2023, le CDG30 a décidé de mettre en place une convention qui permet l'adhésion au service de psychologie du travail du Centre de Gestion du Gard.

Les tarifs des prestations sont les suivants :

1 <sup>er</sup> rdv :	250 euros
Chaque rdv suivant :	100 euros
Accompagnement collectif (1/2 journée) :	280 euros
(1 journée)	500 euros

**Ces sommes ne sont engagées qu'en cas de saisie du psychologue du travail.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve cette convention et autorise le maire à la signer.

## **REVISION DU RIFSEEP**

Pour mémoire, le régime indemnitaire RIFSEEP comprend l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et le CIA (complément indemnitaire annuel).

Les plafonds du régime indemnitaire (IFSE) des employés de la commune ayant été légèrement dépassé cette année, il est proposé au Conseil Municipal de réviser le régime indemnitaire en augmentant les plafonds.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte la révision du RIFSEEP (augmentation des plafonds de l'IFSE).

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Zones d'accélération ENR => calage d'un rdv sur le site des anciennes poubelles à Cocovèze.
- Travaux au restaurant => description des travaux prévus au restaurant avant l'ouverture prévue le 30 avril 2024.
- Travaux de voirie autour de la place de la mairie => en attente de la réunion de lancement
- Travaux tranche 3 RD23 => en attente de la réunion maîtrise d'œuvre.
- Réunions de quartier => les dates sont arrêtées au 17 et 24 novembre et 1<sup>er</sup> décembre.